BRP ANNONCE L'AMENDEMENT ET LA PROLONGATION DE SA FACILITÉ À TERME

Janvier 22, 2024

Valcourt, Québec, le 22 janvier 2024 – BRP inc. (TSX : DOO; NASDAQ : DOOO) a annoncé aujourd'hui qu'elle a conclu avec succès l'amendement et la prolongation de sa facilité à terme, prolongeant la date d'échéance de 2027 à 2031 pour une partie importante de sa dette, soit 1 000 millions de dollars américains.

« La gestion proactive des échéances de notre dette constitue une stratégie importante dans le cadre de notre engagement à préserver un bilan solide, et nous apporte plus de flexibilité d'un point de vue opérationnel ainsi que pour investir dans la croissance à long terme de la Société », a déclaré Sébastien Martel, chef de la direction financière de BRP.

Dans le cadre de cet amendement, au terme duquel le montant total de dette encouru demeure inchangé, la Société a émis un nouveau prêt à terme B-3 de 1 000 millions $ américains auprès de certains prêteurs, nouveaux et existants, portant intérêt à un taux de 275 points de base au-dessus du taux SOFR à terme, le taux SOFR à terme minimal étant de 0,0 %, et venant à échéance en janvier 2031. Le produit de ce prêt à terme B-3 supplémentaire a été utilisé pour rembourser une partie du prêt à terme B-1 initial, qui arrive à échéance en mai 2027. L'encours du prêt à terme B-1 passe de 1 466 millions de dollars américains à 466 millions de dollars américains, toutes les autres conditions restant inchangées, y compris l'intérêt applicable de 200 points de base au-dessus du taux SOFR à terme, le taux SOFR à terme minimal étant de 0,0 %. L'autre prêt à terme B-2 portant échéance en 2029 reste inchangé et tous les prêts encourus sous cette facilité à terme B restent exempts de clauses financières restrictives.

À propos de BRP
BRP inc. est un chef de file mondial dans l'industrie des produits de sports motorisés, des systèmes de propulsion et des bateaux qui repose sur plus de 80 ans d'ingéniosité et sur une attention particulière portée à sa clientèle. Grâce à son portefeuille de marques distinctives et de premier plan qui comprend les motoneiges *Ski-Doo* et *Lynx*, les motomarines et les pontons *Sea-Doo*, les véhicules hors route et sur route *Can-Am*, les bateaux *Alumacraft* et *Quintrex*, les pontons *Manitou* et les systèmes de propulsion marine *Rotax* de même que les moteurs *Rotax* pour karts et avions de loisir, BRP ouvre la voie à des aventures exaltantes et donne accès à des expériences sur différents terrains de jeux. La Société complète ses gammes de produits par un portefeuille dédié de pièces, d'accessoires et de vêtements afin d'optimiser pleinement l'expérience de conduite. Engagée à croître de façon responsable, BRP développe des modèles électriques pour ses gammes de produits existantes et explore de nouvelles catégories de produits à basse tension et à assistance humaine. BRP, dont le siège social est situé au Québec, Canada, enregistre des ventes annuelles de 10 milliards $ CA provenant de plus de 130 pays, et emploie près de 23 000 personnes ingénieuses et motivées à l'échelle mondiale.

www.brp.com
@BRPnouvelles

Ski-Doo, *Lynx*, *Sea-Doo*, *Can-Am*, *Rotax*, *Alumacraft*, *Manitou*, *Quintrex*, et le logo BRP sont des marques de commerce de Bombardier Produits Récréatifs inc. ou de ses sociétés affiliées. Toutes les autres marques de commerce appartiennent à leurs propriétaires respectifs.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS
Le présent communiqué contient des énoncés prospectifs, au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables, incluant notamment des énoncés relatifs à l'impact attendu de cet amendement à la facilité à terme sur la capacité de la Société à préserver un bilan solide, à accroître sa flexibilité d'un point de vue opérationnel ainsi que pour investir dans sa croissance à long terme, ainsi que tout autres énoncés qui ne sont pas des faits historiques. Les énoncés prospectifs se reconnaissent à l'emploi de termes comme « pouvoir », « devoir », « s'attendre à », « planifier », « avoir l'intention de », « prévisions », « tendances », « indications », « croire », « être d'avis que », « estimer », « perspectives », « prédire », « prévoir », « probable », « potentiel » ou « éventuel », au futur ou au conditionnel, à la forme affirmative ou négative, ou à l'emploi de leurs variantes ou de termes comparables. Par leur nature, les énoncés prospectifs comportent des risques et des incertitudes et sont fondés sur plusieurs hypothèses, tant générales que particulières. La Société met le lecteur en garde contre le fait que ces hypothèses pourraient ne pas se concrétiser et qu'en raison de la conjoncture économique actuelle, ces hypothèses, qui étaient considérées raisonnables au moment où elles ont été formulées, comportent un degré d'incertitude élevé. Ces énoncés prospectifs ne constituent pas des garanties de la performance future et comportent des risques, des incertitudes et d'autres éléments, connus ou non, notamment les facteurs de risque décrits de façon plus détaillée dans la rubrique « Facteurs de risque » de sa notice annuelle datée du 22 mars 2023. Les énoncés prospectifs figurant dans le présent communiqué sont faits en date des présentes, et la Société n'a pas l'intention et décline toute obligation de les mettre à jour ou de les réviser afin de refléter des événements futurs ou des changements de circonstances ou d'opinions, sauf si elle y est tenue en vertu de la réglementation en valeurs mobilières applicable. Si la Société décidait de mettre à jour un énoncé prospectif contenu dans le présent communiqué, il ne faudrait pas en conclure que la Société fera d'autres mises à jour relatives à cet énoncé, à des questions connexes ou à tout autre énoncé prospectif. Les énoncés prospectifs figurant dans le présent communiqué sont présentés expressément sous réserve de la présente mise en garde.

-30-

Demande média:

Émilie Proulx
Relations médias
media@brp.com

Relations avec les investisseurs :

Philippe Deschênes
Relations investisseurs
Tel.: 450.532.6462
philippe.deschenes@brp.com